PLIE DE LA CAPI

> Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

www.capi-agglo.fr

CAPI Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

UNION EUROPÉENNE

l'Europe s'engage en France

isère LE DÉPARTEMENT

1. LE PLIE DE LA CAPI, C'EST QUOI ?

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) propose **un accompagnement renforcé et individualisé vers et dans l'emploi,** réalisé par un(e) référent(e) de parcours au bénéfice de 140 participants qui se verront proposer des actions afin de :

- **Définir un projet et/ou une reconversion professionnelle ;**
- **Rechercher activement une formation ;**
- **Réaliser des démarches d'accès à l'emploi.**

L'objectif final étant **l'accès à l'emploi durable (CDD de plus de 6 mois, CDI) ou à une formation qualifiante.**

2. QUI SONT LES PARTICIPANTS ?

Le PLIE s'adresse aux personnes **résidant sur l'agglomération capiséroise demandeurs d'emploi de longue durée** (12 mois et plus) **et/ou bénéficiaires du RSA** (Revenu de Solidarité Active).

Sur le territoire de la CAPI, une priorité est accordée aux **publics féminins et/ou séniors** (plus de 45 ans).

Les participants adhèrent à l'accompagnement proposé par le PLIE et souhaitent s'engager dans une démarche d'accès ou de retour à l'emploi durable.

3. COMMENT SE DÉROULE LE PARCOURS ?

L'entrée dans le PLIE se fait après orientation et prescription par un partenaire du territoire de la CAPI, à savoir : **les agences Pôle Emploi de Bourgoin-Jallieu et Villefontaine, les Relais emploi de l'Isle d'Abeau, Villefontaine et Saint-Quentin-Fallavier, la Mission Locale Nord-Isère, le CAP Emploi Isère ainsi que le Département de l'Isère.**

Un(e) référent(e) de parcours propose à la personne de réaliser un « sas d'entrée », permettant de **s'assurer que l'accompagnement proposé est cohérent** avec les besoins et les attentes du/de la concerné(e). Les partenaires pourront valider l'entrée dans le PLIE (ou proposer un suivi et des actions plus adaptées à la situation de la personne).

Dès lors que l'entrée est validée, **un accompagnement d'une durée de 24 mois est proposé.** Dans ce cadre, **un plan d'actions est coconstruit entre le/la référent(e) de parcours et le/la participant(e)** et figure dans un contrat d'engagement signé par les 2 parties.

4. QUELLES **ACTIONS** PEUVENT ÊTRE PROPOSÉES ?

Le/la référent(e) de parcours propose **une alternance d'entretiens individuels et d'actions thématiques.** Les temps d'accompagnement sont rapprochés afin d'être dans un parcours dynamique et actif.

En complément de l'accompagnement, le PLIE propose :

- **Des entretiens avec un(e) chargé(e) des relations entreprises,** afin de valoriser le profil du concerné auprès des entreprises du territoire ;
- **Des actions facilitant le lien avec l'entreprise,** avec des visites d'entreprises, des préparations aux évènements dédiés à l'emploi, des sessions de recrutement, des simulations d'entretiens et des techniques de recherche d'emploi ;
- **Des actions thématiques sur des sujets variés,** pour lever les obstacles à l'emploi (bien-être, emploi et numérique, mobilité, droit du travail, …).

Au-delà de l'offre de service du PLIE, les référent(e)s de parcours **mobilisent l'ensemble des outils et mesures** pouvant répondre à un besoin, **sur les sujets de l'emploi, la formation, l'orientation professionnelle ou encore de la garde d'enfants et de la mobilité.**

« Vos collaboratrices du PLIE de la CAPI ».

5. TÉMOIGNAGE

« Le suivi avec la référente permet d'aller de l'avant. Il m'apporte un accompagnement concret. Par exemple, j'ai appris à rédiger mon CV et j'ai pu répondre à des offres d'emploi auxquelles je n'avais pas accès auparavant, n'étant pas à l'aise avec internet. Ma référente m'a aidée à naviguer sur le site pour consulter des offres et y répondre. C'est ainsi que j'ai pu me reconvertir du métier de plaquiste à celui du nettoyage industriel. Les rencontres régulières permettent d'établir un lien de confiance. Elle a appris à me connaître et on peut échanger sur les soucis que je rencontre. »

BÉNÉFICIAIRE DU PLIE
EN CDD DE NETTOYAGE INDUSTRIEL.

> ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS :

Les lundis et mardis au Centre Simone Signoret
Carré Léon Blum, 38 090 Villefontaine

Les jeudis et le vendredi au GRETA
Le Transalpin 2, 33 Avenue d'Italie, 38 300 Bourgoin-Jallieu

-

> HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi, mardi, jeudi : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h
Mercredi : 8 h 30 - 12 h 30 / Fermé l'après-midi
Vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 16 h 30

-

> CONTACTS :

Mail : plie@capi38.fr
Tél. : 04 74 27 28 00

CAPI
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

17 avenue du Bourg - BP 90592
38081 L'Isle d'Abeau Cedex

Tél. : 04 74 27 28 00
Fax : 04 74 27 28 00
Email : capi@capi38.fr
www.capi-agglo.fr

capiagglo @capi_agglo38

Conception et réalisation : Direction communication de la CAPI - 300 exemplaires - avril 2021 _ Impression : Imprimerie Fouquet-Simonet - Bourgoin-Jallieu - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE